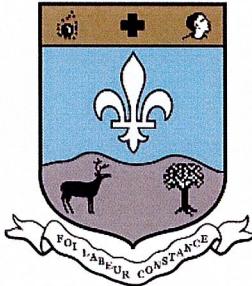


Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue mardi, le 2 octobre 2025 à 19 h 30 au 75, rue Principale – Lac-des-Aigles



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Pierre Bossé	Maire, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 34.1 CDL - Commission municipale
- 34.2 Sécurité des élus et employés municipaux
- 34.3 Jardinières
- 34.4 PAERRL – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023 Saint-Guy
- 34.5 PAERRL – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2024 Saint-Guy

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. États financiers 2023 – Saint-Guy
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025
5. Comptes
6. Correspondance
7. Parc urbain
8. État des activités de fonctionnement – Général et sécurité incendie
9. Déneigement
10. Employé – 30 années de service
11. Candidatures – Hiver 2025-2026 patinoire
12. Offre de service mécanicien véhicules lourds
13. Demande au MTQ – Sécurité près de l'École (balises, ...)
14. Bureau de poste – Quartier Saint-Guy

6429

A blue ink signature of the Mayor, Pierre Bossé, is written over a red horizontal line. To the left of the line is the number 6429, and to the right is the title "Maire". Below the line is the acronym "DG".

15. Réfrigérateur vitré à Saint-Guy
16. Renouvellement entente sécurité incendie MRC Rimouski-Neigette
17. Demande paiement gymnase pour Karaté
18. Demande de l'OPP
19. Demande aide financière – Fête de Noël
20. Demande du comité des Paniers de Noël
21. Taxes de services CDL – CISEA
22. Abrasif
23. Concours de dessins - Semaine de prévention des incendies du 5 au 11 octobre 2025
24. Réparation camion - Estimation
25. Budget RIDT 2026
26. Asphalte Bélanger, 232 et CLSC
27. Poste essence
28. Arbustes au belvédère
29. Escalier à la croix
30. Norme SP3280 Offre de service Mallette et FQM (service d'immobilisation)
31. Camion 10 roues – Crédit-bail
32. RIDT – Cession des contenants de récupération
33. Demande au MTQ – Vitesse à 50 km/h jusqu'au 13 route du Sud-du-Lac
34. Affaires nouvelles
Période de questions
35. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

219-25

3. ÉTATS FINANCIERS SAINT-GUY 2023

Présentation et dépôt du Rapport financier 2023 de la Municipalité de Saint-Guy.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Rapport financier 2023 de Saint-Guy démontrant un surplus de 47 348 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

220-25

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 30

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

221-25

5. COMPTES DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

6430


Maire DG

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025
LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaires employés & pompiers		35 707.79 \$
Chèque # 11077 à 11087	Chèques de la liste des comptes du 9 sept. 2025	
Dépôt Direct # 139 à 174	Dépôt dire et de la liste des comptes du 9 sept. 2025 Annulé	
Dépôt Direct # 175 à 210	Dépôt dire et de la liste des comptes du 9 sept. 2025	
Paiement Accès D 388 à 391	Paiement Accès D de la liste des comptes du 9 sept. 2025	
Dépôt Direct sur demande # 211	Domaine Vallier Robert vin d'honneur St-Guy	482.90 \$
Dépôt Direct sur demande # 212 Sacha Cima	Entretien arbres, arbustes et fleurs etc... 5/6	320.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 213 Sacha Cima	Travaux Forestier Lac Bellavance	250.00 \$
Chèque # 11054 à 11076	chèque annulé	- \$
Chèque # 11088 à 11093	chèque annulé	- \$
Chèque # 11094 Camping Québec	Adhésion Camping Québec	861.21 \$
Chèque # 11095 Louis-Ange Bouchard	Chèque 11053 déchiré par fournisseur, chq refait	725.00 \$
Accès D Hydro-Québec	Tous les comptes LDA et Saint-Guy Sept.	4 122.85 \$
Accès D Cogeco	Tous Cogeco de Sept.	775.00 \$
Accès D Revenu Québec	Remises provinciales (employeur)	4 728.10 \$
Accès D Revenu Canada	Remises fédérales (employeur)	741.79 \$
Accès D Revenu Québec	PPA sept. 2025	- \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 25-08-2025 au 20-09-2025	273.90 \$
Visa		- \$
Total		13 280.75 \$

COMPTES À PAYER

1	6tem TI	O365 - Microsoft St-Guy	48.15 \$
2	Air Liquide Canada inc.	Cylinder Lease	113.20 \$
3	Alcide Ouellet et fils inc.	Cubex, Miroir, ent. Camion lda	1 193.17 \$
4	Beaulieu Berthier	Aller porter l'échantillon d'eau Rimouski	77.00 \$
5	Belzile Auto Squatec inc.	Essence ordinaire	520.35 \$
6	Buanderie K	Location et nett. salopettes	326.52 \$
7	Buropro citation	Fourniture de bureau	1 723.10 \$
8	Camillien Charron	Outils acc. St-Guy	45.94 \$
9	Camping Québec	Frais d'enregistrement oct.25 à oct.26	153.00 \$
10	Cardio choc	Électrodes adultes epr-d padz	308.46 \$
11	Centre de services scolaire	Service info. Du 2025-08-27 St-Guy	347.80 \$
12	Claveau Concassage & Granulats ltée	0 3/4 Net tuyau rue Sirois - Victorién Sirois Abrasifs	15 514.73 \$
13	Roland Coté	Balises pour chemin d'hiver	668.75 \$
14	Dupuis Guylain	Acte de vente Carl Pelletier-Chartrand	1 226.10 \$
15	Électro Mécanique Services EMS	Ent. et Réparation camion voirie	21 457.96 \$
16	Equipement SMS	Ent. Camion	4 195.90 \$
17	Equipement protection du Temis inc.	Accessoires Caserne	79.06 \$
18	Excavation Régis Berube inc.	Changement ponceau Nord-du-Lac	1 121.01 \$
19	Excavation Jean-Guy Roy inc.	Voyage 0 3/4 St-Guy terre jaune LDA	380.00 \$
20	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	24.00 \$
21	Garage Eric Rioux	Rep. Loader	11.09 \$
22	Groupe Voyer inc.	Reparation égout	83.56 \$
23	Groupe Trifide	Ausculation de chaussées astm	2 920.71 \$
24	H2Lab inc.	Analyse d'eau potable et usées	358.67 \$
25	Harnois Énergies inc	Humble Hydraulique Baril St-Guy	2 216.64 \$
26	Laboratoire d'expertise	Essais sur Granulats St-Guy	344.93 \$
27	La boutique du plongeur	Analyse d'air accréditée	478.17 \$
28	Les produits métalliques A.T. inc.	Niveleuse arrière hydraulique	16 671.38 \$
29	Macpek inc.	Ruban électrique, outils garage etc.....	628.17 \$
30	Magasin COOP Squatec	Outils garage St-Guy, ciemtn trottoir, borne fontaine	119.99 \$
31	Marin & Levsque inc.	Pantalon Chemise et Écusson 5 pompiers	854.32 \$
32	Les matériaux du Lac	Bureau, salle, gym, voirie, belvedere	141.50 \$
33	Medievarts	Feux d'artifice 90e St-Guy	1 325.37 \$
34	Ministre des finances	Sureté du QC - 2e paiement 2025	23 256.00 \$
35	Pièce d'auto jRimouski inc.	Outils garge, huile int. Dodge	140.98 \$
36	Place du travailleur	Botte pompier 3 pompiers	897.65 \$
37	PG Solutions inc.	Réinstallation des applications PG solutions client	247.20 \$
38	Proulx Serge	Ménage gym et fact. Dolorama	126.00 \$
39	Purolator inc.	Électronique Mercier et boutique du plongeur Pompier	22.33 \$
40	Regie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 9/12	9 112.27 \$
41	Rioux Jean-philippe	Repas/formation	12.98 \$
42	Robitaille équipement inc.	lame à bit rotaive	4 535.76 \$
43	Sani Express	Distributeur papeir hyg. Et main gym	158.10 \$
44	Secur-Max	Suppoet paradox horaire accès gym	51.74 \$
45	Signalisation B.S.L.	2 signaleur 67 rue principale	2 526.58 \$
46	Sirois Josée	Déplacement, colloque de zone et table des affaires et depense gym	198.42 \$
47	Tetra tech QI inc	Mise a jour, réouvellement des conduites et chaussée	3 604.49 \$
48	Transport Maurice Richard inc.	Location de machinerie - nivelleuse	1 741.87 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER		122 311.07 \$	

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Josée Sirois, directrice générale

6431



Maire DG

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement de la liste des comptes pour la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

1. Le 25 septembre à 14 h a eu lieu la 1^{ère} pelletée de terre de la construction de la nouvelle Maison de la Famille du Témiscouata à Biencourt, les maires de Biencourt, Squatèc et Lac-des-Aigles ainsi que plusieurs dignitaires étaient présents.
2. Base 132 nous offre ses services pour nos projets de développement de communication et de développement, que ce soit pour du design graphisme, de l'impression, de gros formats, des enseignes et identification ainsi que la création de sites web. Cette compagnie, autrefois l'imprimerie Soleil qui avait fait l'impression de notre livre du 75^e, en 2012.
3. Le Centre d'archives du Témiscouata nous offre le service de numérisation de plans de 1.50 \$ à 2.50 \$/page.
4. Reçu de la Toponymie le 29 septembre leur décision suite à leur réunion du 26 septembre, officialisation des 3 nouvelles rues : Bellavance, Principale-de-Saint-Guy et du Vallon.
5. Recevrons le 7 octobre par dépôt 25 000 \$ comme subvention à la voirie PPA-CE pour travaux faits à Saint-Guy.

222-25 7. PARC URBAIN

Considérant que la résidence funéraire « Maison Jean-Guy Rioux Inc. » désire vendre à la Ville sa propriété du 80, rue Principale (Lot 5 406 213) pour 1\$;

Considérant que la Ville de Lac-des-Aigles désire y aménager un parc urbain, avec mobilier et toilette publique ;

Considérant que le nom du Parc urbain sera défini ultérieurement par la Ville ;

Considérant que M. Nelson Rioux pourra poursuivre les activités de la Maison Jean-Guy Rioux Inc. à la salle municipale, au sous-sol du 75, rue Principale - Quartier Lac-des-Aigles, comme c'est déjà le cas et ce, pour les vingt prochaines années.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles avance dans son projet de parc, la Ville mandatera les notaire et arpenteur et démolition, par la suite le Plan final sera présenté au conseil et l'enveloppe budgétaire requise.

Que le maire et la DG ou la DGA en son absence, soient autorisés à signer le contrat d'achat à intervenir avec la Maison funéraire Jean-Guy Rioux Inc., que la Ville acquitte les frais du notaire.

Cette résolution abroge la résolution # 129-25.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – GÉNÉRAL ET SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice générale remet à chaque membre du conseil un état des activités de fonctionnement comparatifs général et un état par département sécurité incendie

223-25 9. DÉNEIGEMENT

Offre reçue, ...de la Ferme Francis Pelletier Squatèc pour le soufflage de rangs de St-Guy et LDA.

6432


Maire

DG

et Offre de la Ferme Aurélie et Alexandre Gobeil pour l'ouverture des cours de la Ville et un comparatif a été fait avec le coût si faits par nos employés.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne l'offre pour le soufflage de Ferme Francis Pelletier sur appel à 195 \$ / heure.

Pour celle de la ferme d'Aurélie et Alexandre Gobeil, ce point sera traité à la réunion de novembre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

224-25 **10. EMPLOYÉ - 30 ANNÉES DE SERVICE**

Le 11 novembre, ça fera 30 ans que Berthier Beaulieu est à notre service au Lac-des-Aigles.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles souligne les 30 années de service de son employé M. Berthier Beaulieu

Quelle mandate la direction générale pour s'occuper de trouver un cadeau ou une plaque.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

225-25 **11. CANDIDATURES – HIVER 2025-2026 PATINOIRE**

Suite à l'appel de candidature – Opération du Centre des Loisirs et de la patinoire Hiver 2025-2026 fait le 16 juillet dernier, à la date de clôture des offres de candidatures, le 15 septembre, la Ville avait reçu 3 candidatures. 2 ont été rejetées car ne répondait aux exigences de l'appel de candidature soit l'âge requis.

Celle d'Alexandre Rodrigue, demeurant au 18, rue Beaulieu, rencontrait les exigences de l'appel d'offres

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne la seule candidature valide, soit celle d'Alexandre Rodrigue pour le poste temporaire à temps partiel pour l'appel de candidature – Opérateur du Centre des Loisirs et de la patinoire hiver 2025-2026, de décembre à mars 2026.

Au salaire selon l'échelle salariale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

226-25 **12. OFFRE DE SERVICE MÉCANICIEN VÉHICULES LOURDS**

Offre de Julien Lévesque pour services de mécanicien de véhicules lourds. D'entretien de notre flotte de machineries pour les entretiens saisonniers ou sur une base plus régulière

Compétences solides en diagnostic, entretien et réparation de machinerie lourde, incluant systèmes hydrauliques, pneumatiques et électriques. Certifié par la SAAQ pour le PEP – Programme d'Entretien Préventif.

Si nous avons des besoins me contacter par téléphone pour en discuter.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne l'offre de Julien Lévesque pour le service de mécanicien de véhicules lourds, sur demande.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6433


Maire

DG

227-25

13. DEMANDE AU MTQ – SÉCURITÉ PRÈS DE L’ÉCOLE

Reçu demande de Natacha Dufour-Bouchard concernant la problématique de la vitesse dans la zone scolaire de notre école primaire, où les enfants sortent pour dîner, il y en a qui la fréquentent à partir de l'âge de 4 ans, que ce n'est pas tous les enfants qui prennent l'autobus.

Elle a fait des démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) qui l'ont référée à la Municipalité pour qu'une résolution municipale de demande leur soit envoyée.

Des mesures d'atténuation de la vitesse, tel que de la signalisation visible, soit des dos d'ânes ou des délinéateurs flexibles ou des panneaux d'images d'enfants, ... Kalitec en est un fournisseur pour obtenir un devis voir sur leur site :

<https://www.kalitec.com/produit/silhouette>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles fasse une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour planter (par nous ou par eux), des mesures d'atténuation de la vitesse tel que des balises images d'enfants au milieu de la route (2 ou 3) dans le secteur de la zone scolaire.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

228-25

14. BUREAU DE POSTE – QUARTIER SAINT-GUY

Attendu que la Ville de Lac-des-Aigles reconnaît l'importance du bureau de poste comme service essentiel pour sa communauté ;

Attendu que la Ville de Lac-des-Aigles souhaite préserver ses services postaux pour tous ses citoyens, soit par l'entremise du comptoir postal de la Ville de Lac-des-Aigles – Quartier Saint-Guy ;

Attendu que la Ville de Lac-des-Aigles est inquiète à la possibilité de perdre ce service de proximité pour ses citoyens ;

Attendu que la Ville de Lac-des-Aigles refuse tout ajout de boîtes postales communautaires de livraison de courrier ou colis sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande à la Société canadienne des Postes de considérer son opposition à la fermeture du bureau de poste, de maintenir les services à leur niveau actuel, de n'ajouter aucune boîte postale communautaire sur son territoire et de collaborer aux solutions en toute transparence.

Que M. le maire Pierre Bossé et la directrice générale Mme Josée Sirois soient autorisés à travailler en partenariat avec les gens de Postes Canada pour l'avenir du bureau de poste de la Ville de Lac-des-Aigles – Quartier Saint-Guy et d'impliquer les divers intervenants, comme les ministres, députés ou ombudsmans, susceptibles d'aider aux maintiens de ce service.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

229-25

15. RÉFRIGÉRATEUR VITRÉ DE SAINT-GUY

Ce réfrigérateur à Saint-Guy ne sert plus, il pourrait être déménagé ici au Pavillon, car le nôtre est fini.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles fasse déplacer le réfrigérateur de Saint-Guy au Pavillon à Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6434


Maire DG

230-25 16. **RENOUVELLEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles renouvelle l'entente en sécurité incendie avec la MRC Rimouski-Neigette avec une hausse de 3% selon l'échelle 2025 et pour 2026 à 10 %.

Et leur facture le lavage des bunkers, suite aux interventions, ...

Étant donné les hausses des exigences du ministère de la Sécurité publique, schéma de couverture de risque, CNESST, ...

Plus frais d'administration, usure des bunkers, leur lavage obligatoire, ...

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

231-25 17. **DEMANDE POUR PAIEMENT GYMNASSE - KARATÉ**

Cours de Karaté sauf l'automne, environ 10 mois à 25 \$ / semaine pour le gymnase.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles n'accepte pas la demande faite par l'école pour que la Ville défraie le coût de la location de leur gymnase pour des cours de Karaté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

232-25 18. **DEMANDE DE L'OPP**

Lettre l'OPP reçue de Natacha Dufour-Bouchard de remerciement pour notre générosité de 2024 et de demande d'aide financière de l'OPP (organisme de participation des parents) pour l'organisation des sorties et d'activités diverses : comme collation glacée en été, repas et petites festivités : fondue au chocolat à la St-Valentin, tire sur la neige, dîner de fin d'année, ...

Halloween, Pâques, Noël, (bingo, chasse aux trésors, bricolage... transport sortie (500 \$ minimum par autobus)

1 000 \$ donné en 2024 au fournisseur COMI35

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournit une aide de 1 000 \$.

Et que cette aide soit récurrente à chaque année si cette activité fonctionne encore (suite à demande écrite).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

233-25 19. **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DE NOËL**

Reçu demande d'aide financière de Natacha Dufour-Bouchard pour une activité de la Fête de Noël pour les enfants qui aura lieu, la date n'est pas encore déterminée

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournit au Comité de la Fête de Noël pour les enfants une aide de 500 \$. (Réso 265-24 de 500 \$) au fournisseur COMI40.

Pour 2025 : Aide de 500 \$ et le Pavillon gratuit.

Et que cette aide soit récurrente à chaque année si cette activité fonctionne encore (suite à demande).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6435


Maire

DG

234-25

20. DEMANDE DU COMITÉ DES PANIERS DE NOËL

Le comité de Paniers de Noël, qui dessert des Paniers de Noël pour les municipalités de la trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Saint-Guy, Squatèc et Lejeune, nous fait une demande de dons.

Le Comité nous informe que la Guignolée aura lieu les samedi 29 et dimanche 30 novembre prochain. Comme par les années passées, le comité remettra des bons d'achat d'épicerie.

500 \$ en 2024 (Réso 222-24)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$

Faire le paiement à la Maison de la Famille avec mention Paniers de Noël.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-25

21. TAXES DE SERVICE CDL – CISEA (6 MOIS en 2025)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles ne facture pas le CDL pour la fiche F 1717_02_5198.00_0000 du 72B, rue Principale, Centre d'interprétation des salmonidés et des écosystèmes aquatiques ouvert depuis le mois de juillet 2025. Pour les services d'aqueduc, d'égout, matières résiduelles pour l'année 2025.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

236-25

22. ABRASIF

Il a été décidé, à la suite des analyses de tests effectués au laboratoire LER, que le contrat des abrasifs pour cette année sera attribué à l'entreprise **Claveau**. Cette décision a été validée par l'envoi des résultats des tests au **MTQ**, qui a recommandé l'entreprise Claveau.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles entérine la décision de la directrice générale d'avoir retenu l'entreprise Claveau pour les abrasifs 2025.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

237-25

23. CONCOURS DE DESSINS SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

Réso 221-24 : QUE la Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande du chef pompier Jonathan Leblanc-Breault et donne un montant de 10 \$ par niveau scolaire dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies « Le premier responsable, c'est toi! Pour un montant total de 70 \$.

Pour 2025 : Demande du chef de fournir un montant de 15 \$ par niveaux x 7 niveaux = 105 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande du chef pompier Jonathan Leblanc-Breault et donne un montant de 15 \$ par niveau scolaire dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies - Le premier responsable, c'est toi!

Pour un montant total de 105 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6436


Maire

DG

238-25

24. RÉPARATION CAMION - ESTIMATION

EMS estime à 5 400 \$ plus taxes la fabrication structure et grillage pour le Western-Saint-Guy.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne l'offre de EMS à 5 400 \$ + taxes = 6 208.65 \$ pour la fabrication structure et grillage pour le Western – Saint-Guy.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

239-25

25. BUDGET 2026 - RIDT

Pour 2026 : Budget de 6 660 540 \$ (En 2025 : 6 473 093 \$, en 2024 : budget 5 563 901\$ en 2023 : budget de 5 256 770 \$, en 2022 de 5 953 282 \$, 2021 de 4 061 770 \$ et en 2020 de 3 718 138 \$).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour l'année 2026 au montant de 6 660 540 \$ \$ pour l'ensemble de leurs services, soit l'administration générale, la Collecte et Transport des déchets, encombrants, matières organiques, recyclage, Centre de transfert / tri des matières recyclables, Écocentres, Traitement des matières organiques, Lieu d'enfouissement technique et vidange d'installations septiques.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

240-25

26. ASPHALTE BÉLANGER, 232 ET CLSC

RÉSOLUTION – Travaux sur la route 232, rue Bélanger et au CLSC

ATTENDU QUE la période de l'année est tardive et que les conditions météorologiques ne permettent plus la réalisation de travaux d'aspalhage plus tard que la température le permet ;

ATTENDU QUE les travaux sur la route 232 doivent impérativement être complétés avant l'hiver pour des raisons de sécurité et de planification ;

ATTENDU QUE la compagnie Pavage Cabano est disponible pour exécuter les travaux nécessaires ;

ATTENDU QUE le CLSC assumera les coûts liés à la portion des travaux le concernant.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Vicky Ouellet

QUE la ville de Lac-des-Aigles autorise que les travaux urgents sur la route 232 et au CLSC soient effectués par l'entreprise **Pavage Cabano**,

ET QUE ces travaux soient réalisés dans les plus brefs délais afin d'assurer la sécurité des usagers avant la saison hivernale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6437


Maire DG

27. **POSTE ESSENCE**

241-25

27.1 CONTRIBUTATION FINANCIÈRE POUR LE POSTE D'ESSENCE

ATTENDU QUE des imprévus financiers sont survenus au cours de la construction du poste d'essence réalisé par la Corporation de développement local (CDL) ;

ATTENDU QUE ces imprévus ont engendré un déficit budgétaire non prévu de 13 246 \$;

ATTENDU QUE le projet de poste d'essence est d'importance pour le développement économique local et pour les services offerts à la population ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement local sollicite l'aide financière de la municipalité afin d'assumer une partie de ce déficit ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles a reçu une demande de l'école locale, laquelle souhaite que la Ville finance la venue des élèves au musée des Salmonidés ;

ATTENDU QUE l'école mentionne offrir gratuitement l'accès au gymnase municipal.

ATTENDU QUE la Corporation de développement local, avec l'aide de la contribution municipale couvrant la moitié du déficit du projet de poste d'essence, s'est engagée à permettre l'accès des élèves au musée des Salmonidés dans le cadre de cette activité éducative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE le conseil municipal accepte de verser une contribution financière de 5 000 \$, représentant un peu moins que **50 % du déficit encouru** lors de la construction du poste d'essence, à la Corporation de développement local ;

QUE cette contribution permette également au CDL d'offrir l'accès au musée des Salmonidés aux élèves, dans le cadre de l'activité éducative initiée par l'école locale ;

QUE le conseil municipal reconnaise le partenariat avec l'école locale, laquelle contribue au dynamisme communautaire en offrant l'accès gratuit au gymnase pour diverses activités.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

241-25

27.2 POSTE D'ESSENCE - APPUI À L'ACTIVITÉ SCOLAIRE AU MUSÉE DES SALMONIDÉS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles informe l'école que l'accès gratuit aux élèves au musée CISEA – Centre d'interprétation des salmonidés et des espaces aquatiques, est payé grâce à la participation financière de la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

241-3-25

27.3 POSTE D'ESSENCE ENTRETIEN

ATTENDU QUE dans la résolution numéro **231-24**, il avait été mentionné que le montage financier incluait :

- le déneigement de l'emplacement du poste d'essence ;

6438

Maire DG

- ainsi que la délégation d'un employé municipal, à raison d'un maximum d'une (1) heure par jour, pour effectuer le rapport journalier de la consommation d'essence ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite officialiser l'embauche de la personne responsable de ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Labrie

DE procéder à l'embauche de **Monsieur Sacha Cima**, pour l'entretien quotidien du poste d'essence, incluant :

- le déneigement autour des pompes ;
- l'entretien diverse
- et la production du rapport journalier de consommation ;

QUE Monsieur Sacha Cima soit rémunéré à contrat à un montant correspondant à un taux horaire de 28,40 \$, payable au début de chaque mois, pour un maximum d'une (1) heure par jour, sept (7) jours par semaine, ce qui représente un montant mensuel approximatif de 800 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. ARBUSTES AU BELVÉDÈRE

Sujet remis au printemps.

29. ESCALIER À LA CROIX

Sujet remis au printemps.

30. NORME COMPTABLE SP3280

244-25

30.1 OFFRE DE SERVICE MALLETTE ET FQM (SERVICE D'IMMOBILISATION)

Reçu offres d'accompagnement dans l'implantation et la mise en conformité de la nouvelle norme SP 3280, de Mallette à 15 300 \$ et de la FQM à 15 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles ne ni l'offre de la FQM ni celle de Mallette pour l'accompagnement dans l'implantation et la mise en conformité de la nouvelle norme SP 3280, pour l'instant, en attendant la réponse de la FQM d'appui financier.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

245-25

30.2 APPLICATION DE LA NORME COMPTABLE SP 3280 - SOUTIEN FINANCIER

- **CONSIDÉRANT** que la norme comptable SP 3280 du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public est en vigueur depuis le 1er avril 2022 et impose aux municipalités de comptabiliser les obligations liées à la mise hors service de leurs immobilisations ;

6439


Maire

DG

- **CONSIDÉRANT** que cette norme exige notamment de reconnaître les coûts futurs associés au démantèlement, à l'enlèvement ou à la remise en état de sites liés à des infrastructures municipales ;
- **CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de cette exigence nécessite des expertises spécialisées ainsi qu'une capacité d'analyse technique et comptable que plusieurs municipalités, particulièrement les plus petites, ne possèdent pas à l'interne ;
- **CONSIDÉRANT** que l'évaluation et la documentation des obligations exigées par la norme SP 3280 entraînent des coûts immédiats qui peuvent exercer une pression significative sur les ressources humaines et financières municipales ;
- **CONSIDÉRANT** que ces nouvelles obligations découlent d'un objectif national d'amélioration de la gestion financière du secteur public, et non d'un choix local des municipalités ;
- **CONSIDÉRANT** que l'absence de soutien financier risque de ralentir la mise en œuvre de la norme SP 3280 ou de compromettre d'autres investissements prioritaires pour les communautés locales ;
- **CONSIDÉRANT** que l'instauration d'un programme d'aide financière permettrait aux municipalités de se conformer aux exigences comptables, tout en préservant leur équilibre budgétaire et leur capacité d'action ;
- **CONSIDÉRANT** que la collaboration entre le gouvernement du Québec et les municipalités est essentielle à la réussite de toute démarche visant une saine gestion des finances publiques.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

QUE la FQM demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un programme d'aide financière destiné à soutenir les municipalités dans l'évaluation, la planification et la comptabilisation des obligations découlant de la norme SP 3280;

DE CONFIER ce dossier à la commission permanente de l'économie, de la main-d'œuvre, de l'immigration et de la fiscalité, et de lui demander de l'étudier afin de minimiser le coût d'établissement du passif à la mise hors service des immobilisations, conformément aux exigences des normes comptables.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

246-25

31. CAMION 10 ROUES – CRÉDIT-BAIL

Le camion à neige devrait être livré au courant de la semaine terminant le 10 octobre.

Cette résolution abroge la résolution # 148-25

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres pour une SOUMISSION - CRÉDIT-BAIL pour le financement d'un camion de déneigement complètement équipé au standard du MTQ sur SEAO, le 9 avril 2025 ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à jeudi, le 1^{er} mai 2025 à 11 h pour déposer leur soumission accompagnée de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée à chaque affirmation, sous enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION - CRÉDIT-BAIL » et l'ouverture des soumissions a été faite immédiatement après la fermeture de la période soit jeudi, le 1^{er} mai à 11 h par la directrice générale adjointe, le maire ;

6440


Maire DG

Attendu qu'au terme du délai pour soumissionner soit jeudi, le 1^{er} mai 2025 à 11 h, la Ville avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée ;

Attendu que l'ouverture des 2 soumissions a été faite publiquement, jeudi, le 1^e mai, immédiatement après l'heure maximale de réception des soumissions soit après 11 ;

Attendu que la soumission la plus basse et conforme a été fournie par SPAR inc.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne la soumission de l'entreprise SPAR en faveur du crédit-bailleur la Banque Toronto Dominion, pour le financement par crédit-bail du camion 10 roues au montant de 426 500 \$ (avant taxes) pour un terme de 120 mois, au taux d'intérêt de 5.17 % et des paiements mensuels de 4,539.65 \$.

Que le maire et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer le contrat et tout document relatif à ce contrat de financement par crédit-bail du camion de déneigement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

247-25 **32. RIDT – CESSION DES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION**

Attendu que la RIDT est responsable de la gestion de l'ensemble des matières résiduelles au Témiscouata, incluant le territoire de la municipalité ;

Attendu qu'une nouvelle réglementation municipale est en vigueur et qu'elle prévoit notamment l'obligation d'avoir des contenants de collecte conformes ;

Attendu que la RIDT prend maintenant en charge tous les coûts liés à la réparation, la fourniture et la livraison des contenants de récupération aux utilisateurs ;

Attendu que, depuis la mise en place de la collecte des matières recyclables, la municipalité a distribué aux citoyens et entreprises des contenants de récupération qui sont encore utilisés actuellement.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles cède gratuitement à la RIDT l'ensemble des contenants de récupération, bacs roulants ou conteneurs à chargement avant, présents sur son territoire afin que celle-ci les prenne en charge selon la réglementation en vigueur.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

248-25 **33. DEMANDE AU MTMD – VITESSE À 50 KM/H JUSQU'AU 13 ROUTE DU SUD-DU-LAC**

Reçu par courriel une demande d'Émile Bossé afin que la limite de vitesse de 50 km/h sur la route du Sud-du-Lac soit poursuivie jusqu'au 13.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles fasse une demande au ministère des Transports et de la mobilité durable pour que la limite de vitesse de 50 Km/h sur la route 232 (route du Sud-du-Lac) soit poursuivie jusqu'au 13, route du Sud-du-Lac.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6441

Maire

DG

34. AFFAIRES NOUVELLES

249-25

34.1 CDL – COMMISSION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) est un organisme à but non lucratif dûment constitué selon la loi ;

CONSIDÉRANT que le CDL a déposé une demande de reconnaissance auprès de la Commission municipale du Québec aux fins de l'exemption des taxes foncières en lien avec l'immeuble situé sur le lot numéro n° de lot 5 406 499, sur le territoire de la Ville de Lac-des-Aigles ;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la Ville doit, dans un délai de 90 jours après réception de l'avis de demande, émettre une opinion à la Commission municipale du Québec; cmq.gouv.qc.ca+2cmq.gouv.qc.ca+2

CONSIDÉRANT que le CDL répond aux conditions d'admissibilité à l'exemption, notamment :

- être un organisme à but non lucratif ;
- être propriétaire ou occupant inscrit au rôle au nom de l'organisme ;
- que l'immeuble concerné soit utilisé aux fins visées dans la demande ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de soutenir les initiatives de développement local et socio-économique.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles

1. Que la Ville de Lac-des-Aigles soutienne favorablement la demande de la Corporation de développement local (CDL) en vue d'une exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé sur le lot numéro n° de lot 5406499 au nom du CDL, auprès de la Commission municipale du Québec.
2. Que la Ville atteste que le CDL remplit les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale pour l'obtention de cette exemption.
3. Que la Ville ne s'oppose pas à ladite demande et transmette sa résolution à la Commission municipale du Québec dans le délai requis (90 jours) comme le prévoit la loi.
4. Que copie de la présente résolution soit signée par le maire et la directrice générale greffière-trésorière de la Ville et qu'elle soit jointe à la demande du CDL auprès de la Commission municipale du Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

250-25

34.2 SÉCURITÉ DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

• CONSIDÉRANT que les élus et employés municipaux peuvent être confrontés à des situations d'intimidation, de harcèlement, de comportements irrespectueux, menaçants ou perturbateurs de la part de certains citoyens, lors d'assemblées publiques ou l'exercice de leurs fonctions;

• CONSIDÉRANT que l'article 159 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et l'article 332 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoient que le président du conseil maintient l'ordre et le décorum des séances du conseil et peut ordonner l'expulsion de toute personne qui en trouble l'ordre ;

6442

6442

Maire

DG

- **CONSIDÉRANT** que, malgré ces dispositions légales, leur application concrète demeure excessivement difficile en l'absence d'outils pratiques, clairs et efficaces pour faire respecter ces interdictions, ce qui expose les élus, les employés municipaux et le public à des risques pour leur sécurité physique et psychologique ;
- **CONSIDÉRANT** que les municipalités doivent souvent, par contrainte, faire appel à des services privés de sécurité coûteux, dont les pouvoirs d'intervention sont très limités face à des comportements violents ou menaçants, ce qui entraîne des charges financières importantes et répétées, particulièrement lourdes pour les petites municipalités ;
- **CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) ont été interpellés à maintes reprises et reconnaissent ces enjeux, sans qu'aucune réponse législative ou réglementaire concrète n'ait encore été apportée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Michel Dubé

- **QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prenne acte de la gravité de cette problématique vécue par de nombreuses municipalités québécoises, particulièrement les plus petites, en matière de sécurité des élus et des employés municipaux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
- **QUE** la FQM réclame formellement du gouvernement du Québec une bonification et une clarification immédiates du cadre législatif, notamment du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, afin de doter les municipalités :

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

251-25

34.3 JARDINIÈRES

Résolution :

Nous avons reçu un appel de la compagnie auprès de laquelle nous avons effectué l'achat des fleurs cette année. Celle-ci doit passer la commande de ses graines afin de planifier sa production pour l'année 2026. Elle nous demande si nous souhaitons acheter la même quantité de fleurs pour l'an prochain.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles vérifie la possibilité d'acheter les paniers et de procéder avec ses effectifs pour la fabrication des jardinières (peut-être en nombre moins élevé qu'avant).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

252-25

34.4 PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2023 SAINT-GUY

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 856 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023, pour la Municipalité de Saint-Guy ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe

6443

Maire

DG

à la ville quartier Saint-Guy, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de la Municipalité de Saint-Guy de l'année 2023 à la section « Autres renseignements financiers non audités » à la section 11 de la Page 13.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

253-25 **34.5 PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2024 SAINT-GUY**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 856 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024, pour la Municipalité de Saint-Guy ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la ville quartier Saint-Guy, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de la Municipalité de Saint-Guy de l'année 2024 à la section « Autres renseignements financiers non audités » à la section 11 de la Page 13

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

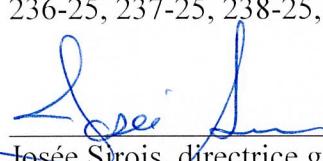
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 221-25, 223-25, 224-25, 232-25, 233-25, 234-25, 236-25, 237-25, 238-25, 240-25, 241-25, 243-25, 244-25 et 246-25.

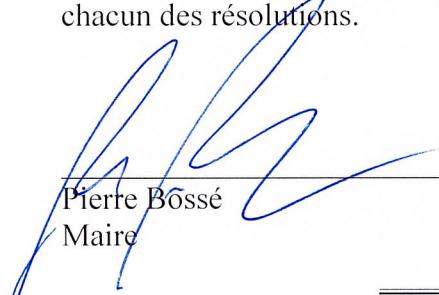

Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

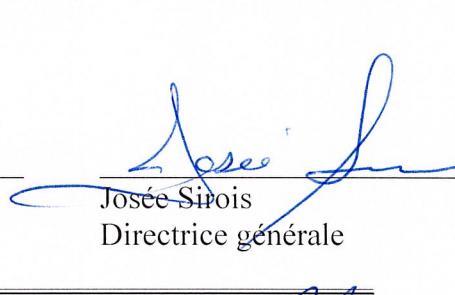
254-25 **35. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

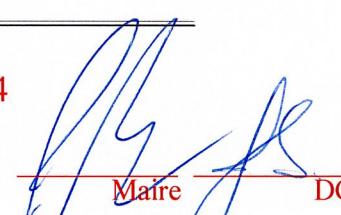
Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.


Pierre Bossé
Maire


Josée Sirois
Directrice générale

6444


Maire

DG